|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objet :** | **COVID-19 – CR de la réunion d’information** | **Date :** | **10/04/2020** |
| **Présidence :** | **Secrétaire Général** | **Pages :** | **4** |
| **Présents MI :** | **SG, DRH, DMAT, Organisations syndicales AC+PREF** |  |  |

Le Secrétaire général a commencé la réunion hebdomadaire avec les représentants des organisations syndicales par le bilan des présences dans les services :

- pour les préfectures : 22 % des agents sont présents, 55 % mobilisés (en télétravail ou en travail à distance) et 23 % absents. 250 cas d’agents malades du Covid 19 ont été dénombrés.

- pour les CERT : 18 % des agents sont présents, 43 % mobilisés et 39 % absents.

- pour les SGAMI : 21 % des agents sont présents, 53 % mobilisés et 26 % absents. 50 cas d’agents malades ont été dénombrés.

- pour les directions départementales interministérielles : 12 % des agents sont présents, 65 % mobilisés et 23 % absents.

- pour l’administration centrale sur le périmètre secrétariat général : 7 % des agents sont présents, 65 % des agents sont mobilisés et 28 % absents. Une quarantaine d’agents malades du Covid 19 a été comptabilisé.

Une demi-douzaine de membres du corps préfectoral sont également touchés (dont deux préfets et un sous-préfet). Il n’y a par contre aucun signalement mettant l’équipe départementale dans son ensemble dans l’incapacité de fonctionner.

Tous les mouvements de gestion du corps préfectoral ont été suspendus sauf pour les postes les plus sensibles restés vacants, pour lesquels les nominations se poursuivent.

En réponse aux questions des organisations syndicales, les points suivants ont été évoqués :

* Il y a une très forte baisse des demandes de titres dans les **CERT**. La diminution est intervenue un peu plus tardivement s’agissant des permis de conduire, sans doute parce que les auto-écoles ont transmis leurs stocks de dossiers d’inscription à l’examen.

Il y a quelques centaines de demandes de **passeports et de titres d’identité** transmis par jour seulement. Le flux à la sortie du confinement sera mécaniquement limité par la capacité des mairies à donner des rendez-vous pour recueillir les demandes de titres d’identité.

Pour les **certificats d’immatriculation,** environ 30 000 nouvelles demandes sont comptabilisées (un tiers du volume habituel). Les stocks dans les CERT certificats d’immatriculation avant la pandémie étaient déjà à un niveau faible (110 000 demandes à traiter), et il n’a pas été constaté de déstockage de la part des professionnels de l’automobile. Ce sont essentiellement des transactions entre particuliers qui sont traitées ou des demandes de changement d’adresse.

Au total, le nombre d’ETP dans les CERT est de 93,4. Une trentaine d’agents est présent au CERT de Nantes.

* Dans certains départements, les agents ont été sollicités pour revenir, s’ils sont volontaires, ponctuellement sur site pour traiter les urgences et procéder à l’archivage de leur boîte de messagerie, source de lourdeurs pour les réseaux informatiques du ministère.
* Une circulaire est en préparation sur la prise en charge des **dépenses de restauration** suite au décret du 8 avril 2020, Trois conditions sont à réunir : avoir assuré la continuité du service (concrètement, être inscrit dans le plan de continuité d’activité), avoir travaillé en présentiel et ne pas avoir pu accéder à la restauration collective. Cette condition s’entend comme ne pas avoir pu bénéficier d’une restauration collective à laquelle l’agent avait accès avant la crise. Les agents qui, avant la crise, ne bénéficiaient pas de restauration collective, ne pourront prétendre au remboursement des frais de restauration. Le Ministère de la fonction publique a précisé ce point.

La circulaire indiquera quelles seront les modalités d’application (pièces justificatives à fournir, circuit de paiement). La question des agents ne venant qu’une demi-journée est évoquée. Il est rappelé que pour l’administration centrale, la restauration collective reste assurée.

* Un appel à candidatures a été lancé par la préfecture de région Ile de France auprès des agents des préfectures d’Ile de France susceptibles d’apporter leur concours aux **EHPAD** afin de porter appui sur des fonctions administratives.

Juridiquement, les agents volontaires seront mis à disposition sur la base d’une convention (signée par l’agent), auprès de structures y compris privées. Le travail sera effectué soit en télétravail soit en présentiel, auquel cas il sera fourni aux agents les équipements de protection individuels nécessaires. L’agent pourra renoncer à tout moment à poursuivre sa mission. Il sera adressé aux organisations syndicales la convention et la lettre de mission type des agents. Celles-ci ont également demandé à connaître la liste des EHPAD prioritaires.

182 fonctionnaires se sont portés candidats. Ils peuvent évidemment être conseillés dans cette démarche par le service de médecine de prévention.

* Une **plate-forme de soutien psychologique** sera ouverte à tous les agents, d’administration centrale, de préfectures et sous-préfectures et des SGAMI. Elle sera mise en place pour trois mois. Le numéro d’appel sera gratuit, fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. L’appel est anonyme.

L’écoute sera assurée par un cabinet spécialisé PSYA composé de psychologues cliniciens, qui pourront réorienter l’agent si besoin vers des psychiatres pour une prise en charge plus lourde ou vers les réseaux de soutien du ministère. Des réunions de présentation du dispositif se tiendront d’ailleurs entre le cabinet PSYA, le service de médecine de prévention et le service social.

Il y aura une communication à la fois à destination des agents et des managers. L’objectif est de diffuser le plus largement possible ce numéro, via les lettres d’information aux agents, la messagerie, les responsables de ressources humaines, les réseaux d’accompagnement des agents …

* Le ministre a adressé un courrier en vue de la reconnaissance **d’imputabilité au service** du Covid 19 comme maladie professionnelle pour les agents y ayant été exposés de par leur activité professionnelle.
* La **foire aux questions** mise en ligne par la direction des ressources humaines indique qu’il n’est pas souhaitable de mener les entretiens d’évaluation actuellement, ni en présentiel ni par téléphone.
* La situation au regard des **congés** déposés pendant la période de confinement a été précisée par la DGAFP.

Il est rappelé que les autorisations spéciales d’absence ne génèrent pas de jours ARTT. La possibilité de tenir compte de situations évolutives, où des agents initialement en ASA reviennent ensuite travailler ou télétravaillent deux jours par semaine, sera étudiée.

Le Secrétaire général a indiqué que les conditions de prise des congés et les règles de plafonnement du compte épargne temps seront appelées à s’adapter à la situation particulière de cette année.

L’indemnisation des jours CET habituellement réalisée au mois de juin sera reportée.

Tous les services des SGAMI Ile de France ont été équipés de postes Noémi ou SPAN permettant l’accès à Dialogue 2.

* Le Secrétaire général a indiqué qu’une réflexion avait commencé sur le fonctionnement **post-confinement** des services, avec plusieurs scénarios possibles. Différents aspects sont à traiter pour une gestion dans la durée de cette crise : perspectives en matière budgétaires, évolutions des effectifs, définition d’une stratégie d’acquisition des matériels de protection, fixation des objectifs pour le second semestre.

4 millions de masques ont été reçus et ont été répartis par les SGAMI entre les services de police et de gendarmerie, les préfectures, les SDIS et les DDI. La DEPAFI a par ailleurs été chargée d’acquérir des masques en quantité suffisante pour l’avenir.

* La possibilité d’utiliser **AGEDREF** en télétravail est exclue. Les éloignements d’étrangers en situation irrégulière sont suspendus, compte tenu de la difficulté d’obtenir des laissez-passer consulaires et de la situation des liaisons aériennes. La communication du plan de continuité d’activité de la sous-direction de la nationalité française a été demandée par les organisations syndicales.
* Pour les 130 sortants **IRA** affectés au ministère de l’intérieur, un acompte sera mis en place, éventuellement avec des régularisations. Pour la trentaine de sortants IRA en administration centrale, les équipes de la DRH seront mobilisées.
* La boucle **Tchap** a pour intérêt d’être un espace de débats, dans une logique de discussion horizontale.

*En complément à la réunion de vendredi, la DMAT a apporté des précisions :*

 *1. Sujets* ***étrangers*** *:*

 *1.1. Sur les problèmes que poserait la prolongation automatique des titres de séjours et la charge qui en résulterait à expiration pour les services, le point a été fait avec la DGEF, qui nous dit que :*

 *- a priori, aucune inquiétude ne leur est remontée des préfectures à ce sujet, la prolongation des titres ayant, au contraire, été saluée positivement.*

 *- ensuite, il va y avoir certainement un afflux aux guichets; mais la DGEF et la DMAT travaillent d'ores et déjà à anticiper ce retour à la normale en regardant comment établir une priorisation des publics ; le guide du séjour qui a été diffusé en décembre dernier pourrait trouver à pleinement être utilisé pour définir les priorités ; enfin, la DGEF travaille, bien sûr, à l'affectation de moyens de renforts en vacataires en nombre suffisant pour épauler les titulaires.*

 *1.2. S'agissant des instructions données sur les dossiers d'accès à la nationalité, là aussi la DGEF nous fait le retour suivant : dans un premier temps, il a été demandé aux préfectures de prioriser le traitement des dossiers pour lesquels l'écoulement des délais risquait d'aboutir à ce que la nationalité soit conférée à des personnes pour qui ce n'était pas souhaitable, ce qui peut être le cas dans des dossiers de déclaration-mariage où le récépissé a été délivré et où l'administration a un an à compter du récépissé pour procéder à l'enregistrement. Ensuite, la mise en œuvre de la fin de la tenue des entretiens fait qu'à la reprise de l'activité, ces dossiers devront être traités en priorité, sauf à s'exposer au risque de voir des personnes ne remplissant pas les conditions d'assimilation, accéder à la nationalité.*

 *2. Sujet* ***SIC*** *:*

 *Pour éviter que les messageries saturent, une solution peut en effet consister à faire repasser les agents au travail pour vider leur BAL.*

 *Mais ce n'est clairement pas une consigne nationale. Car la DNUM a justement mis en place, dès fin mars, une nouvelle fonction d'archivage dans l'interface NOMADE2 qui permet d'archiver ses mails (et les supprimer ensuite pour faire de la place) à partir de chez soi. Un guide en PJ a été publié à cette fin, pour bien expliquer l'archivage via Nomade2 (cf PJ). Les agents n'ayant pas Nomade2 devront repasser en effet. Mais autant demander un certificat d'accès Nomade2 pour éviter de retourner sur le lieu de travail.*